

Hibernatus se réveille !!!

Le SNI n'a rien d'autre à faire que de dénigrer l'action des syndicats et principalement la CGT afin de mieux vous embrouiller suite à nos différentes démarches.

Pour quelles raisons, la CGT a donné un **avis défavorable au RECOURS AU CHÔMAGE PARTIEL ?** Pour plusieurs raisons :

- ✚ Premièrement, en diminuant la production journalière, la Direction limiterait voire supprimerait les jours de chômage (Arguments donnés par la CGT lors du CE du 15/12/2011),
- ✚ Deuxièmement, comment peut-on nous obliger à faire des heures supplémentaires au cours du dernier trimestre 2011 pour ensuite nous annoncer du chômage,
- ✚ Troisièmement, nous sommes pour l'équité face AU TRAVAIL,
- ✚ Quatrièmement, nous sommes contre le chômage à la carte,
- ✚ Cinquièmement, aucun problème d'approvisionnement lors des grèves en Italie alors comment la Direction peut-elle prévoir des moteurs incomplets du 16 au 21 février ?
- ✚ Aucun licenciement n'a été envisagé par la Direction.

Il faut différencier le recours au chômage partiel et l'INDEMNISATION.

Quel que soit l'avis des syndicats lors de la consultation du CE du 5 janvier 2012, la DIRECCTE (Inspection du travail) n'en tient pas compte puisqu'elle a l'ordre du gouvernement de maintenir le taux à 60 %.

Mais, comme nous sommes dans une situation de chômage partiel, il nous paraît logique de permettre aux salariés de bénéficier, au maximum, des recours possibles.

C'est pourquoi, la CGT a demandé l'application de l'accord national interprofessionnel à 75 %.

Le titre et la conclusion de leur affichage, de ce jour, nous rappelle l'époque où SNI et Direction ne parlaient que d'une seule voix...ou plutôt ne chantaient que d'une seule voix (Allez vérifier sur le lien suivant :

http://www.dailymotion.com/video/x32cfk_tu-veux-ou-tu-veux-pas

En revanche, nous, à la CGT, « *on n'en fait pas une maladie* ».

Bien piètre représentation syndicale que vous propose vos frustrés (élus) du SNI qui au lieu d'œuvrer pour VOUS, salariés, n'ont que pour seule préoccupation l'attaque du drapeau rouge...comme une bête à corne.

La CGT

jeudi 9 février 2012